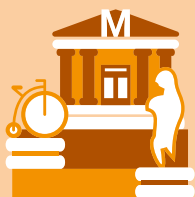


2016



16

Culture,
médias,
société de
l'information,
sport

Neuchâtel 2018

Les monuments historiques en Suisse: premiers résultats

Statistique des monuments 2016
et statistique des pratiques culturelles



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Alain Herzig, OFS, tél 058 467 25 65
Rédaction:	Alain Herzig, OFS; Olivier Moeschler, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	16 Culture, médias, société de l'information, sport
Langue du texte original:	allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DIAM, Prepress/Print
Impression:	en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2018 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Commandes d'imprimés:	Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch
Prix:	gratuit
Téléchargement:	www.statistique.ch (gratuit)
Numéro OFS:	1857-1600

Version corrigée, 20.12.2018: tableau T 1, page 11; tableau T 5, page 20;
texte page 25



Table des matières

1	Introduction	4
2	Monuments historiques	5
3	Archéologie	16
4	Sites construits	24
5	Pratiques culturelles: qui visite les monuments historiques?	28
6	Méthodologie	33
7	Bibliographie	35

1 Introduction

Les monuments sont de précieux témoins de notre histoire politique, économique, sociale et architecturale. Ils font partie intégrante de nos agglomérations et de notre paysage. En Suisse comme ailleurs, ils jouent un rôle important, car ils nous rappellent notre histoire et nous permettent de nous identifier à notre environnement. Dans la statistique du financement public de la culture, le domaine «Conservation des monuments historiques et protection du paysage» est un poste de dépenses important : 265,7 millions de francs, soit 8,7% du financement public de la culture (Confédération, cantons et communes, 2016). La proportion était même de 17,7% au niveau cantonal. Certains monuments historiques suisses sont inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Malgré l'importance du patrimoine culturel bâti, on ne disposait jusqu'ici en Suisse d'aucune donnée fiable sur le sujet au niveau national. L'Office fédéral de la statistique (OFS), l'Office fédéral de la culture (OFC) et le Dialogue culturel national (DCN), qui regroupe les principaux responsables culturels de la Confédération, des cantons, des communes et des villes, ont décidé d'y remédier en créant la statistique des monuments.

Cette publication est la première à présenter des résultats statistiques sur le patrimoine culturel bâti de la Suisse, ventilés en trois catégories : les monuments historiques, l'archéologie et les sites construits. Le terme de «statistique des monuments», utilisé ici par souci de simplification, englobe toutes ces catégories.

Cette publication, qui paraît pendant l'Année européenne du patrimoine culturel, s'inscrit dans la série de publications de l'OFS consacrées au patrimoine culturel (bibliothèques, musées).

Première enquête nationale sur les monuments

Après une enquête pilote, l'enquête proprement dite a été réalisée au printemps 2018 auprès des services compétents des 26 cantons, qui ont été interrogés sur les monuments historiques, les sites archéologiques et la protection des sites construits. Le questionnaire a été conçu avec le concours des milieux spécialisés. Les données de cette première enquête n'étaient pas en tous points satisfaisantes. Les variables pour lesquelles la qualité des résultats est encore insuffisante ne sont pas publiées. La situation devrait toutefois s'améliorer d'ici à la deuxième enquête, prévue dans cinq ans. Pour plus d'informations sur la démarche, voir l'annexe sur la méthodologie.

2 Monuments historiques

Combien y a-t-il de monuments historiques en Suisse?

Les objets individuels du patrimoine culturel bâti sont au centre de la présente publication. Ils sont désignés ci-après par le terme de «monument historique».

Qu'est-ce qu'un monument historique?

Selon la Commission fédérale des monuments historiques, les monuments historiques au sens strict sont des objets individuels liés à un lieu, qui ont valeur de témoins historiques. Ils témoignent de l'activité humaine, des événements historiques, de l'évolution des institutions sociales, de l'histoire de l'art et du progrès technique.

Seuls les bâtiments et les ouvrages fixes sont considérés comme des «objets individuels» (à l'exclusion des objets mobiles comme les meubles et les artefacts par exemple). Les installations et complexes composés de plusieurs éléments ne sont pas considérés comme un tout, mais sont subdivisés en autant d'objets individuels. Bon nombre de constructions différentes entrent en ligne de compte comme objets individuels, tels que les bâtiments d'habitation, les édifices sacrés, les ouvrages industriels, les bâtiments agricoles, les ponts, les statues, etc. Les objets qui ne sont pas recensés en tant qu'ouvrages individuels, mais sont protégés seulement au sens de la protection des sites construits, n'entrent pas dans la catégorie des monuments historiques (cf. chap. 4 sur les sites construits).

Il y a en Suisse beaucoup de bâtiments et de constructions qui, par leurs qualités, sont intéressants du point de vue de la conservation des monuments. Les services cantonaux et communaux chargés de la conservation des monuments ont pour tâche d'évaluer le parc de bâtiments de leur territoire sur la base de critères définis et, si les conditions sont remplies, de veiller à la protection des ouvrages les plus précieux.

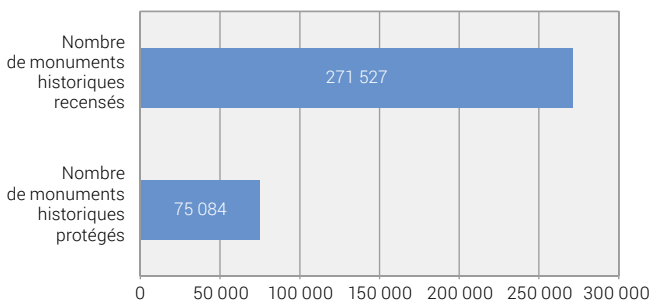
Les classifications et les méthodes appliquées dans le domaine de la conservation des monuments varient considérablement d'un canton à l'autre. Dans tous les cantons, on distingue entre les constructions qui ont une valeur particulière et qui sont recensées et décrites dans des inventaires officiels (objets individuels *recensés*), et, parmi celles-ci, les constructions qui bénéficient en plus d'une protection liant les propriétaires (objets individuels *protégés*). Ce sont ces dernières qui sont au centre de la présente publication. Dans beaucoup de cantons, les compétences en matière de monuments

historiques sont partagées entre l'administration cantonale et les communes. Les chiffres cantonaux donnés dans la statistique des monuments concernent toujours l'ensemble du territoire cantonal (y compris les communes).

Monuments historiques recensés et protégés, en 2016

Suisse

G1



Source: OFS – Statistique des monuments

© OFS 2018

En 2016, on a recensé en Suisse environ 272 000 objets individuels présentant un intérêt particulier pour la conservation des monuments. Ces objets se démarquent par leurs qualités particulières – par leur importance politique, économique, sociale ou culturelle – du reste des bâtiments, sans pourtant être toujours formellement protégés. Les *objets recensés* figurent dans des inventaires ou sur des listes pas toujours publiées, parfois à usage interne, où ils sont classés selon des critères techniques définis. Ces documents sont en général des outils de travail essentiels pour la conservation cantonale des monuments et sont souvent utilisés dans les projets de planification et de construction.

Les *objets protégés* forment un sous-ensemble des objets recensés. Ce sont les objets soumis à des mesures de protection liant les propriétaires. En 2016, on dénombrait en Suisse plus de 75 000 objets individuels protégés.

Définition: objets recensés et objets protégés

Sont considérés comme **recensés** les monuments historiques (objets) répertoriés (listes, inventaires, etc.) par les autorités leur reconnaissant ainsi une valeur particulière.

Sont considérés comme **protégés** les objets qui bénéficient d'une protection *liant les propriétaires* (c'est-à-dire qui engage juridiquement les propriétaires) sur la base d'un règlement général (loi, plan d'affectation, etc.), d'une décision, d'une inscription au registre foncier ou d'un contrat.

4% des monuments historiques protégés sont d'importance nationale

Les objets protégés peuvent être subdivisés sur la base de divers critères, en particulier selon leur importance. On distingue les objets protégés d'importance nationale et ceux d'importance régionale ou locale. Le niveau des objets d'importance nationale s'oriente aux objets de la catégorie A de l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (inventaire PBC) de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP).

Définition et contexte: objets nationaux et inventaire PBC

Les monuments d'**importance nationale** sont des objets individuels protégés au niveau cantonal et inscrits comme objets A dans l'inventaire PBC. N'entrent pas dans cette catégorie les objets réputés d'importance nationale par suite d'un subventionnement, d'une expertise ou d'une classification effectuée par d'autres services fédéraux.

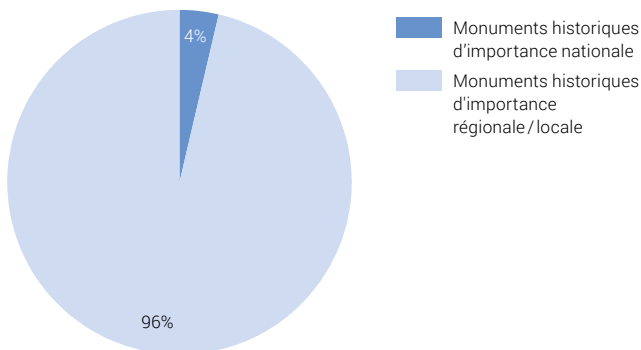
Inventaire PBC: l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale est établi par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) et est revu régulièrement avant d'être soumis à l'approbation du Conseil fédéral. Au moment du relevé des données de la statistique des monuments, il avait été réédité pour la troisième fois en novembre 2009. Il repose sur la Convention de la Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (RS 00.520.3).

Sur les 75 084 objets placés sous protection en Suisse, 2752 sont d'importance nationale (4%). La grande majorité, soit 72 332 objets, sont d'importance régionale ou locale.

Importance des monuments historiques protégés, en 2016

Suisse

G2



Certains cantons prévoient aussi un degré d'importance locale; la répartition en chiffres peut être consultée sur le portail statistique de l'OFS.

Soures: OFS – Statistique des monuments

© OFS 2018

Patrimoine mondial de l'UNESCO en Suisse

Certains monuments historiques, sites archéologiques et sites construits de Suisse sont non seulement d'importance nationale, mais font également partie du patrimoine mondial de l'UNESCO. Conformément à la Convention du 23 novembre 1972 pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, que la Suisse a été l'un des premiers pays à ratifier, ils ont une «valeur universelle exceptionnelle». Actuellement, la Suisse compte 9 objets inscrits au patrimoine mondial: le domaine conventuel de Saint-Gall, la vieille ville de Berne, le couvent bénédictin de Saint-Jean à Müstair, les châteaux et fortifications de Bellinzone, les vignobles en terrasses du Lavaux, les chemins de fer rhétiques circulant entre l'Albula et la Bernina, l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds / Le Locle, les sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes et l'œuvre architecturale de Le Corbusier.

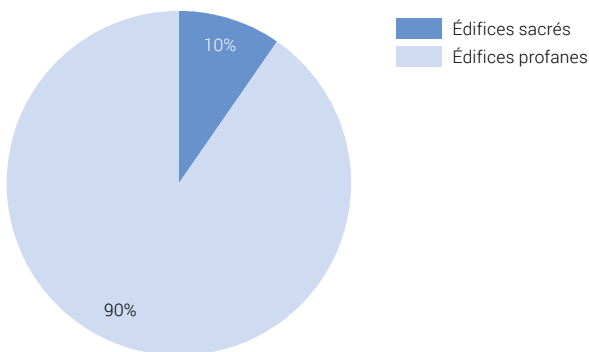
Un monument historique sur dix est un édifice sacré

Les objets protégés peuvent être considérés en fonction de leur caractère sacré ou profane. Les édifices sacrés, notamment les églises et les cathédrales, figurent souvent en tête de liste des sites visités par les touristes. Il s'agit souvent d'éléments marquants du centre des villes ou des communes, qui impressionnent par leur architecture et, souvent, par leur ancienneté. Outre ces objets dominants, la Suisse compte nombre d'autres ouvrages sacrés protégés, tels que des chapelles, des tombes et des chemins de croix. Les zones rurales notamment abritent de nombreux petits édifices sacrés de taille réduite et parfois très isolés.

Édifices sacrés, en 2016

Suisse

G3



Source: OFS – Statistique des monuments

© OFS 2018

En Suisse, on dénombre 7240 édifices sacrés protégés. Près d'un monument protégé sur dix est un édifice sacré.

Définitions: édifices sacrés et édifices profanes

Un **édifice sacré** est une construction qui est ou qui a été utilisée par une communauté religieuse comme lieu sacré, comme lieu de culte ou pour y pratiquer des rites religieux. L'architecture sacrée comprend différents types de construction: mausolées, sépultures, églises, chapelles, lieux de culte, mosquées, synagogues, temples, etc.

La destination initiale de l'édifice est déterminante. Les édifices religieux destinés à un usage purement laïque, comme les presbytères, font partie des édifices profanes, alors qu'une église transformée en centre culturel et en café sera considérée comme un édifice sacré.

L'édifice sacré s'oppose à l'**édifice profane**, construction destinée à un usage laïque.

Par édifice profane, on entend donc tous les édifices qui ne sont pas destinés à un usage sacré, tels que les immeubles, les bâtiments administratifs, les bâtiments scolaires, les bâtiments industriels ou agricoles, les ouvrages techniques (ponts, tunnels).

Cinq cantons abritent à eux seuls plus de la moitié des monuments historiques protégés

Compte tenu du caractère fédéraliste de la conservation des monuments, il n'est pas pertinent de comparer le nombre d'objets recensés dans chaque cantons, lequel dépend notamment des dispositions cantonales et de leur application. Le nombre d'objets protégés est en revanche comparable au niveau international: les mesures de protection liant les propriétaires existent partout et doivent toujours être bien documentées. En revanche, les conditions et les procédures de mise sous protection varient d'un canton à l'autre, ce qui influe sur le nombre d'objets protégés par canton. Il existe aussi des différences entre les cantons sur le nombre et sur les critères de détermination des objets à protéger.

Le tableau T1 montre comment les 75 084 objets individuels placés sous protection en Suisse se répartissent entre les cantons. Plus de la moitié de ces objets se concentrent dans cinq cantons (Vaud, Fribourg, Genève, Berne et Argovie).

Des cantons comme le Tessin ou Saint-Gall occupent le milieu de la liste et comptent chacun environ 5% des objets protégés au niveau suisse. Douze cantons enregistrent les valeurs les plus faibles et totalisent ensemble moins de 10% des objets protégés de Suisse.

Monuments historiques protégés, en 2016, par canton

T1

Canton	Nombre de monuments historiques protégés	Part des monuments historiques protégés par rapport au total CH
Suisse	75 084	100%
Zurich ¹	4 701	6%
Berne	7 342	10%
Lucerne	960	1%
Uri	–	–
Schwyz	629	1%
Obwald	483	1%
Nidwald	209	0,3%
Glaris	488	1%
Zoug	566	1%
Fribourg	8 132	11%
Soleure	2 041	3%
Bâle-Ville	544	1%
Bâle-Campagne	5 620	7%
Schaffhouse	1 180	2%
Appenzell Rh. - Ext.	928	1%
Appenzell Rh. - Int.	153	0,2%
Saint-Gall	3 983	5%
Grisons	4 869	6%
Argovie ²	6 200	8%
Thurgovie	4 257	6%
Tessin	3 923	5%
Vaud	8 457	11%
Valais	636	1%
Neuchâtel	830	1%
Genève	7 672	10%
Jura	281	0,4%

¹ extrapolation

² sans les objets en zone protégée

– : pas de données

Source: OFS – Statistique des monuments

© OFS 2018

Le nombre d'objets protégés dépend aussi du nombre total de bâtiments existant dans le canton. Il serait intéressant de rapporter le nombre de bâtiments protégés au nombre total de bâtiments du canton. Au moment de la rédaction de cette brochure, les données de comparaison disponibles étaient encore provisoires (projet d'élargissement du Registre fédéral des bâtiments et des logements). Il faudrait aussi pouvoir déterminer clairement quelles constructions protégées sont des bâtiments au sens du registre fédéral – ce qui n'est pas encore possible aujourd'hui. Les ponts, les fontaines, les fortifications urbaines, les calvaires, par exemple, ne sont pas des bâtiments, mais ils peuvent être des monuments historiques protégés. Vu l'imprécision des chiffres actuellement disponibles, nous n'avons pas calculé de taux de protection cantonaux.

Voici un ordre de grandeur pour celles et ceux que cela intéresse: les monuments historiques protégés correspondrait à environ 3,5% de l'ensemble des bâtiments du pays.

Le canton de Vaud compte le plus de monuments historiques d'importance nationale

Comme c'est le cas au niveau de la Suisse, les objets protégés peuvent être répartis au niveau cantonal selon leur importance – nationale vs régionale ou locale (cf. T 2).

Plus de la moitié des monuments historiques protégés d'importance nationale se répartissent entre seulement cinq cantons. Ce sont ici encore les cantons de Vaud, d'Argovie, de Berne et de Fribourg ainsi que du Tessin. Le canton de Vaud arrive loin devant, puisqu'il abrite plus d'un sixième de tous les objets protégés d'importance nationale. La proportion est inférieure à un pourcent dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, le plus petit canton de Suisse.

La répartition des objets protégés d'importance régionale ou locale est comparable à celle des objets protégés d'importance nationale, mais avec des écarts moins marqués. Le canton de Vaud occupe ici aussi la première place, mais il est suivi de près par le canton de Fribourg. Ces deux cantons, ainsi que ceux de Genève et de Berne, comptent chacun plus de 7000 objets protégés d'importance régionale ou locale. Ces quatre cantons abritent ensemble environ 42% des objets protégés de Suisse.

Monuments historiques protégés, en 2016, selon leur importance et selon le canton

T2

Canton	Nombre d'objets protégés d'importance nationale ²	Objets protégés d'importance régionale et locale ³
Suisse	2 752	72 332
Zurich ¹	99	4 602
Berne	239	7 103
Lucerne	151	809
Uri	–	–
Schwyz	61	568
Obwald	26	457
Nidwald	17	192
Glaris	21	467
Zoug	33	533
Fribourg	204	7 928
Soleure	50	1 991
Bâle-Ville	98	446
Bâle-Campagne	35	5 585
Schaffhouse	59	1 121
Appenzell Rh. - Ext.	39	889
Appenzell Rh. - Int.	10	143
Saint-Gall	77	3 906
Grisons	193	4 676
Argovie ¹	240	5 960
Thurgovie	138	4 119
Tessin	234	3 689
Vaud	475	7 982
Valais	83	553
Neuchâtel	69	761
Genève	86	7 586
Jura	15	266

¹ extrapolation

² ces chiffres ne sont pas directement comparables avec ceux des listes officielles d'objets A de la PBC (voir la notice méthodologique)

³ certains cantons prévoient un degré d'importance locale en plus des degrés d'importance nationale et régionale. Voir les données détaillées dans les pages consacrées à la statistique des monuments sur le portail de l'OFS.

–: pas de données

Les édifices sacrés protégés se répartissent de manière très inégale entre les cantons

Sur l'ensemble des édifices sacrés protégés de Suisse, près de 40% se concentrent dans les cantons du Tessin et d'Argovie. Le rôle historique de l'Eglise catholique romaine y est certainement pour quelque chose dans le cas du Tessin. Ce canton a par ailleurs ceci de particulier qu'il compte une multitude de petits objets sacrés, des chapelles pour la plupart, en plus des édifices sacrés connus, tels que la cathédrale San Lorenzo de Lugano ou l'église Santa Maria dei Miracoli à Morbio Inferiore. Pour le canton d'Argovie, l'explication réside entre autres dans le fractionnement du paysage religieux et dans le grand nombre de communautés religieuses qui y ont eu un lieu de culte.

D'une manière générale, on trouve de nombreux objets sacrés dans les cantons à forte tradition catholique, comme Fribourg, Lucerne ou Soleure. On compte nettement moins d'objets sacrés dans les cantons marqués surtout par l'Eglise réformée, comme Berne ou Neuchâtel.

La tradition catholique de certains cantons se reflète non seulement dans le nombre d'édifices sacrés, mais aussi dans le rapport entre ceux-ci et les édifices profanes. Les églises sont généralement des monuments historiques incontestés. Dans les cantons du Valais, du Tessin et de Lucerne, au moins 40% des monuments historiques protégés ont une origine sacrée. Au Valais et au Tessin, la structure communale est très morcelée et presque chaque commune dispose de ses propres édifices sacrés.

Dans les cantons réformés, comme Berne, Glaris, Genève (notamment la ville), et une partie de Thurgovie, les édifices sacrés ne représentent que 2 à 5% des objets protégés. Le pourcentage est aussi très faible dans le canton de Vaud. En termes absolus, ce canton compte – du fait de son étendue et malgré son passé fortement marqué par la Réforme – 504 édifices sacrés recensés, ce qui le place parmi les cantons où ces objets sont les plus nombreux. Mais le rapport entre les édifices sacrés et l'ensemble des objets protégés est faible (6%) dans le canton de Vaud comme dans les autres cantons réformés.

Le canton de Bâle-Campagne présente également un pourcentage particulièrement bas. Les édifices sacrés n'y représentent que 1% des objets protégés. Ici aussi la Réforme, qui a marqué l'histoire du canton, pourrait bien avoir été un facteur d'influence considérable. La densité spatiale du canton de Bâle-Ville, qui ne compte que trois communes, y est aussi certainement pour quelque chose.

Les édifices sacrés, en 2016, par canton

T3

Canton	Nombre d'édifices sacrés	Nombre d'édifices profanes	Part des édifices sacrés sur l'ensemble des monuments protégés
Suisse	7 240	67 844	10%
Zurich ¹	259	4 442	6%
Berne	124	7 218	2%
Lucerne	375	585	39%
Uri	–	–	–
Schwyz	141	488	22%
Obwald	71	412	15%
Nidwald	42	167	20%
Glaris	23	465	5%
Zoug	97	469	17%
Fribourg	533	7 599	7%
Soleure	458	1 583	22%
Bâle-Ville	34	510	6%
Bâle-Campagne	68	5 552	1%
Schaffhouse	36	1 144	3%
Appenzell Rh. - Ext.	22	906	2%
Appenzell Rh. - Int.	42	111	27%
Saint-Gall	268	3 715	7%
Grisons	495	4 374	10%
Argovie ²	1 300	4 900	21%
Thurgovie	195	4 062	5%
Tessin	1 568	2 355	40%
Vaud	504	7 953	6%
Valais	299	337	47%
Neuchâtel	64	766	8%
Genève	137	7 535	2%
Jura	85	196	30%

¹ extrapolation OFS, édifices profanes² extrapolation canton, édifices sacrés et profanes

–: pas de données

3 Archéologie

L'archéologie et la protection des monuments sont des domaines d'activité voisins qui concernent l'un et l'autre la conservation de notre patrimoine culturel. Les bâtiments historiques qui sont aujourd'hui encore utilisés relèvent clairement de la protection des monuments, non de l'archéologie. Mais qu'en est-il d'un château-fort, ou des ruines d'un château-fort? Relèvent-ils de la protection des monuments ou de l'archéologie? Il n'est pas toujours possible, ni toujours utile de le déterminer. Dans la statistique suisse des monuments historiques, les biens archéologiques forment un ensemble qui est complémentaire aux monuments historiques.

Près de 39 000 sites archéologiques

En tout, près de 39 000 sites archéologiques ont été recensés en Suisse. Tous ne sont pas des sites visibles et accessibles. Ce sont des sites où la présence de vestiges archéologiques est avérée. Chaque site est considéré comme formant un tout, même si plusieurs siècles séparent les strates qui le composent. Exemple: un site peut se composer d'une strate préhistorique enfouie sous une strate de l'époque romaine, elle-même enfouie sous une strate médiévale. Dans la statistique des monuments historiques, cet ensemble est considéré comme formant un seul et même site.

Beaucoup de sites archéologiques sont mis au jour à l'occasion de travaux de construction. Après d'éventuelles fouilles préventives, avec documentation des découvertes, et si nécessaire mise à l'abri de certaines pièces, le site est souvent détruit (au moment de la réalisation du projet de construction).

Définition: site archéologique

Un site archéologique est un lieu où la présence de vestiges archéologiques est avérée. Un site est constitué par l'ensemble des strates superposées qui le composent.

Sites archéologiques dans les cantons

La notion de site archéologique est définie de manière très générale (voir l'encadré ci-dessus). Les sites étant très nombreux, et beaucoup d'entre eux n'ayant plus aujourd'hui d'existence physique, il n'est pas possible d'organiser les données selon des critères uniformes (taille, époque, etc.). Les comparaisons entre cantons appellent par conséquent la plus grande prudence. Les chiffres sont fortement dépendants des pratiques cantonales et se prêtent mal à des comparaisons au niveau national.

Malgré ces restrictions, les chiffres montrent clairement que les sites archéologiques sont loin d'être rares en Suisse et qu'ils sont largement répartis sur le territoire.

Les cantons dont le territoire est étendu comptent tendanciellement plus de sites que les autres, mais le nombre d'objets archéologiques mis au jour n'y est pas nécessairement plus grand. Dans les cantons très urbanisés, on peut trouver sur une surface limitée, souvent sur un même site, de très nombreux objets indépendants les uns des autres. Dans les zones urbaines, les sites sont difficiles à délimiter les uns des autres. Les chiffres du tableau T4 portent sur les sites d'importance nationale répertoriés dans l'inventaire suisse des biens culturels (inventaire PBC). Ceux-ci sont relativement peu nombreux mais, en termes de superficie, ils sont définis de manière très large. Il arrive par conséquent, surtout dans les cantons urbains, qu'une portion importante d'une zone archéologique soit répertoriée comme un seul et même site. Dans le canton de Bâle-Ville, par exemple, il n'y a «que» deux sites d'importance nationale: un établissement celte sur l'aire d'une usine à gaz et une zone recouvrant une grande partie de la vieille ville de Bâle. Sur ces deux sites, on a répertorié en tout 1792 découvertes confirmées. Le nombre de sites ne dit donc rien du nombre de pièces mises au jour; il correspond plutôt au nombre de lieux où quelque chose a été découvert.

Sites archéologiques par canton, en 2016

T4

Canton	Nombre de sites recensés
Suisse	38 804
Zurich ¹	5 770
Berne	4 350
Lucerne	619
Uri	70
Schwyz	812
Obwald	98
Nidwald	281
Glaris	–
Zoug	424
Fribourg	2 832
Soleure	2 226
Bâle-Ville	798
Bâle-Campagne	783
Schaffhouse	618
Appenzell Rh. - Ext.	2
Appenzell Rh. - Int.	7
Saint-Gall	3 461
Grisons	3 215
Argovie	2 659
Thurgovie	492
Tessin	2 550
Vaud	3 510
Valais	1 220
Neuchâtel	1 000
Genève	557
Jura	450

¹ ZH: un site correspond ici à une strate chronologique/civilisationnelle. Il n'est pas possible de reconstituer, à partir des strates qui les composent, des sites conformes à notre définition.

–: pas de données

Les zones archéologiques protégées représentent 1% du territoire national

La mise sous protection d'une zone archéologique est une mesure d'aménagement du territoire. Les zones protégées sont des zones susceptibles de renfermer des objets ou des formations archéologiques; les travaux dans le terrain y sont soumis à des dispositions spéciales. Grâce au développement des techniques de géolocalisation (GIS) au niveau cantonal et au niveau national, les zones archéologiques font l'objet un peu partout de collectes de données. Grâce à la numérisation, on dispose, dans le domaine de l'archéologie comme ailleurs, de toujours plus de données géographiques.

Définition: zones archéologiques protégées

On appelle zone archéologique protégée une surface répertoriée comme telle dans les instruments juridiques de l'aménagement du territoire (plans de zones, ordonnances de protection, etc.)

En 2016, la Suisse comptait 9815 zones archéologiques protégées et légalement répertoriées. Elles représentaient une superficie de près de 40 000 hectares, soit 1% du territoire national. Dans les cantons de Glaris, d'Appenzell Rhodes-Extérieures et de Zurich, les zones archéologiques protégées sont inexistantes ou difficiles à répertorier. Zurich possède des zones archéologiques, mais elles ne constituent pas des zones protégées selon la définition utilisée ici. Il s'agit de zones susceptibles de renfermer des vestiges archéologiques. On n'a pas de données sur la superficie des zones archéologiques protégées dans le canton de Saint-Gall.

Zones archéologiques protégées, en 2016, par canton

T5

Canton	Nombre de zones	Superficie totale en ha
Suisse	9 815	39 905
Zurich	0	0
Berne	1 154	5 657
Lucerne	619	2 665
Uri	7	7
Schwyz	5	8
Obwald	19	135
Nidwald	1	4
Glaris	0	0
Zoug	74	1 600
Fribourg	27	126
Soleure	481	1 395
Bâle-Ville	1	1
Bâle-Campagne	783	3 910
Schaffhouse	358	1 068
Appenzell Rh. - Ext.	0	0
Appenzell Rh. - Int.	3	18
Saint-Gall	543	–
Grisons	118	272
Argovie ²	2 659	3 850
Thurgovie	388	1 853
Tessin	316	4 300
Vaud	1 635	7 000
Valais	442	4 879
Neuchâtel	5	23
Genève	8	112
Jura	169	1 021

Remarque: Dans les canton d'UR, SZ, ZG et AG, les superficies sont des estimations. Les zones archéologiques situées dans le canton de Zurich ne répondent pas à la définition utilisée dans les relevés. Les chiffres étant arrondis, le total suisse et la somme dans le tableau diffèrent légèrement.

– : pas de données.

Plus de 2000 mesures archéologiques

Les services archéologiques cantonaux ont des missions très diverses: investigation et documentation des sites, fouilles préventives, prospection, conservation et restauration, protection des sites et des zones archéologiques, étude scientifique des objets mis au jour, entretien des collections et des archives. À cela s'ajoutent la diffusion des connaissances archéologiques dans la population, l'ouverture de musées et le subventionnement de collections d'archéologie.

La statistique ne peut pas rendre compte d'activités aussi vastes et qui varient d'un canton à l'autre. Nous distinguons ici entre mesures prévues et mesures non prévues.

Définition: mesures prévues et mesures non prévues

Une **mesure** archéologique est une série de travaux, par exemple des excavations ou des opérations de sauvegarde, réalisés directement sur le site.

Une mesure est dite **prévue** si des indices ou des informations préalables signalaient l'existence de vestiges archéologiques sur un site donné, si le site se situe dans une zone réputée archéologique ou si les promoteurs d'un projet de construction ont annoncé de possibles découvertes sur un de leurs chantiers.

Une mesure est dite **non prévue** si elle a lieu sur un site où aucun indice ne laissait présager une découverte ou si la découverte est fortuite.

Au total, 2151 mesures archéologiques ont été recensées en Suisse en 2016. A noter que dans ce domaine les variations peuvent être fortes d'une année à l'autre. Le tableau T6 ne peut être considéré que comme un instantané de la situation en 2016.

Mesures archéologiques en 2016, par canton

T6

Canton	Nombre de mesures prévues	Nombre de mesures non prévues
Suisse	2 000	151
Zurich	85	6
Berne	243	–
Lucerne	26	3
Uri	10	4
Schwyz	22	0
Obwald	6	0
Nidwald	4	0
Glaris	–	–
Zoug	50	2
Fribourg	383	50
Soleure	70	14
Bâle-Ville	33	7
Bâle-Campagne	76	12
Schaffhouse	38	0
Appenzell Rh. - Ext.	0	0
Appenzell Rh. - Int.	1	0
Saint-Gall	50	0
Grisons	139	9
Argovie	133	10
Thurgovie	33	10
Tessin ¹	200	20
Vaud	118	–
Valais	252	0
Neuchâtel	9	0
Genève	11	2
Jura	8	2

¹ estimation

–: pas de données

Source: OFS – Statistique des monuments

© OFS 2018

Bien que les surprises ne soient pas rares en archéologie, il s'avère que beaucoup de découvertes ne sont pas entièrement imprévues. La plupart des interventions archéologiques ayant abouti à une découverte ont été entreprises sur la base d'indices préexistants.

Dans beaucoup de cantons, on connaît bien les zones où des découvertes archéologiques sont probables si des travaux de constructions y sont entrepris. Des découvertes entièrement imprévues se produisent parfois dans les grands travaux de construction, notamment dans la construction routière. Pour construire une route ou une autoroute, on creuse un sillon à travers une vaste portion de territoire. Ce genre de construction a permis dans le passé de mettre au jour de nombreux sites archéologiques dont on ne soupçonnait pas l'existence.

Comme la majorité des activités de construction se font dans les zones bâties, dont le potentiel archéologique est bien connu, les découvertes entièrement inattendues et les interventions imprévues sont plutôt l'exception.

4 Sites construits

Si la protection des monuments vise essentiellement à protéger et à conserver des objets individuels, la protection des sites construits vise à sauvegarder des paysages bâtis comportant une pluralité de constructions.

Le caractère d'un site construit, qu'il s'agisse d'une ville ou d'une petite commune, n'est pas lié seulement aux bâtiments qui s'y trouvent. Il dépend des relations qui existent entre ces bâtiments, de l'agencement de l'espace entre les bâtiments – places, rues, jardins, parcs – et des relations entre le site et son environnement proche et lointain. La protection des monuments veille à ce que les sites conservent leur caractère et se développent dans le respect des éléments de patrimoine qui s'y trouvent.

Les sites construits varient fortement par leur taille. Certains ne comptent que quelques bâtiments, d'autres coïncident avec une ville entière.

Définition: site construit

Un site construit est un village, une ville ou un quartier considéré comme un tout. La protection des sites construits assure la sauvegarde et la conservation de la substance, de la structure et du caractère des centres historiques et de certains quartiers des agglomérations. Il s'agit de veiller à ce que chaque site conserve, même lorsqu'il est rénové, sa typicité et ses caractéristiques historiques.

Les sites construits protégés font partie intégrante de la statistique suisse des monuments, mais dans ce domaine les choses évoluent beaucoup. Quelques cantons ont inscrit la protection des sites construits dans leur droit cantonal, d'autres s'appêtent à le faire. Seuls 14 cantons ont pu, dans le cadre de l'enquête de l'OFS, produire des données sur la superficie des sites construits protégés – variable principale de cette partie de la statistique des monuments. La numérisation de l'aménagement du territoire et des plans d'affectation rendra la chose possible pour l'ensemble du territoire. La présente publication ne considère pour le moment que le nombre de sites construits. Il s'agit de données déjà existantes qui ont été reprises ici à des fins d'exhaustivité thématique.

Sites construits répertoriés et classifiés

Les sites les plus connus sont les sites d'importance nationale inscrits dans l'*Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)*. Ces sites ne constituent cependant qu'une partie des sites construits en Suisse. Lors du premier relevé effectué pour l'inventaire ISOS, dans les années 1980, quelque 6000 sites construits ont été visités, dont près de 4700 ont été classifiés, selon leur qualité, dans les catégories national, régional et local. Les interventions sur les sites d'importance nationale (inventaire ISOS), sont soumises à des règles plus strictes que les interventions sur d'autres sites. Ces règles doivent être observées par la Confédération, par les cantons et par les communes. Pour les sites non répertoriés dans l'ISOS, les cantons agissent comme bon leur semble – ces sites sont soumis à des réglementations très variables. Pour que les sites d'importance régionale et locale puissent faire l'objet de comparaisons intercantionales, nous nous sommes appuyés sur le classement effectué dans les années 1980 dans le cadre du relevé ISOS. Quelques cantons ont leurs propres catégories et classements, qui ne permettent aucune comparaison intercantonale.

Contexte: ISOS

En vertu de l'article 5 de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage, la Confédération tient un inventaire des sites construits d'importance nationale. Le Conseil fédéral décide des inscriptions, des modifications et des radiations effectués dans cet inventaire. L'*Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger (ISOS)* est unique au monde en ce qu'il couvre l'ensemble du territoire national.

Sur le total de 5847 sites construits répertoriés, 1274 (22%) ont été classifiés comme d'importance nationale, 1867 (32%) sont d'importance régionale et 1556 (27%) locale. Les 20% restants n'ont pas été classés. En tout, 4697 sites construits ont été classifiés en Suisse.

Sites construits classifiés dans les cantons

Plus de la moitié des sites construits se situent dans cinq cantons : Berne, Vaud, le Tessin, les Grisons et Zurich (cf. T 7). Le canton de Berne est celui qui en abrite le plus (676), soit plus d'un septième de l'ensemble des sites d'importance nationale, régionale ou locale de Suisse.

Les chiffres ici présentés ne renseignent pas sur la mise en œuvre des mesures de protection des sites construits dans les cantons. Ils donnent seulement une idée de la manière dont les sites présentant des qualités particulières se répartissent entre les cantons. Il ne faut pas en conclure que ces sites sont automatiquement mis sous protection. Seuls 16 cantons ont indiqué, dans le cadre de l'enquête de l'OFS, n'avoir aucun retard ou peu de retard à combler dans l'application des dispositions de l'ISOS sur les sites d'importance nationale. Pour les sites d'importance régionale, qui relèvent de la seule appréciation des cantons, la situation est probablement beaucoup moins homogène. Quelques cantons sont très actifs dans ce domaine et ont pris des dispositions par exemple au niveau de la législation ou dans leurs plans directeurs. Plusieurs cantons tiennent un inventaire ou un répertoire des sites construits basé sur une méthode de classement qui leur est propre, alors que d'autres ne sont que peu ou pas actifs dans ce domaine.

La protection des sites construits ne sera mesurable avec précision que quand nous disposerons de données numérisées. Dans bien des cantons, les sites construits sont en cours de réévaluation et de reclassification dans le cadre de projets de numérisation des plans d'affectation, notamment dans le cadre de la mise en place de systèmes de géoinformation. Les débats publics et politiques en cours sur la densification de la construction pourraient également contribuer à faire avancer les choses.

Sites construits classifiés, en 2016, par canton

T7

Importance des sites construits				
Canton	Nationale (Inventaire ISOS)	Régionale	Locale	Total des sites construits classifiés
Suisse	1 274	1 867	1 556	4 697
Zurich	73	150	156	379
Berne	181	276	219	676
Lucerne	32	41	56	129
Uri	12	4	9	25
Schwyz	18	16	17	51
Obwald	8	6	5	19
Nidwald	7	7	7	21
Glaris	10	14	6	30
Zoug	14	10	8	32
Fribourg	55	121	99	275
Soleure	36	46	53	135
Bâle-Ville	3	0	1	4
Bâle-Campagne	33	43	25	101
Schaffhouse	17	17	9	43
Appenzell Rh. - Ext.	9	10	11	30
Appenzell Rh. - Int.	2	3	3	8
Saint-Gall	62	70	116	248
Grisons	114	154	96	364
Argovie	61	135	101	297
Thurgovie	66	126	101	293
Tessin	137	136	150	423
Vaud	141	246	113	500
Valais	101	126	129	356
Neuchâtel	29	29	18	76
Genève	23	39	21	83
Jura	31	42	27	100

Remarque: Un site d'importance nationale est à cheval sur les cantons de ZH et de TG. Il est compté dans les chiffres des deux cantons. Le total national des sites d'importance nationale est par conséquent inférieur d'une unité à la somme dans le tableau. Le tableau ne présente que les sites construits classifiés. En tout, 5847 sites construits ont été répertoriés en Suisse.

5 Pratiques culturelles: qui visite les monuments historiques?

La statistique des pratiques culturelles renseigne sur les activités culturelles de la population. Elle indique notamment le taux de fréquentation de certaines institutions culturelles et le profil sociodémographique de leurs visiteurs.

Cette statistique porte sur la fréquentation des monuments et des sites historiques ou archéologiques.

Enquête nationale sur les pratiques culturelles

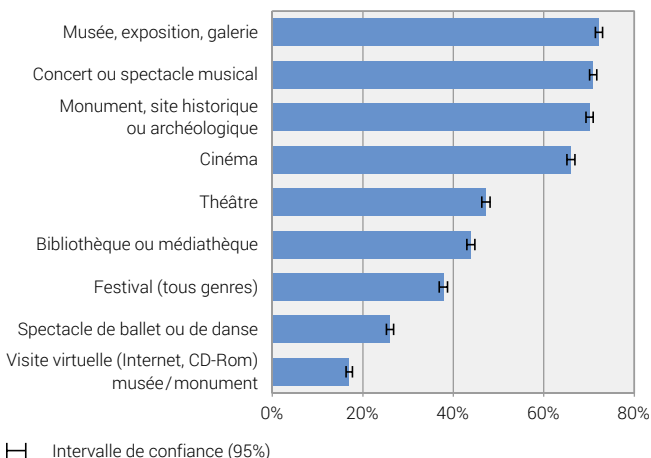
Les pratiques culturelles de la population suisse font l'objet d'une enquête tous les cinq ans dans le cadre de l'Enquête thématique «langue, religion, culture». Cette enquête de l'OFS, réalisée auprès de la population de 15 ans et plus, porte notamment sur la fréquentation des institutions culturelles, sur les pratiques culturelles personnelles et sur les activités de loisirs. La première enquête a eu lieu en 2008, la dernière en 2014. La prochaine est prévue pour 2019.

Les monuments historiques et les sites se situent au troisième rang des lieux de culture les plus fréquentés

Après les musées et les expositions ainsi que les concerts et autres événements musicaux, qui ont été fréquentés par plus de 70% de la population au moins une fois au cours des 12 mois précédant l'enquête, les monuments et les sites historiques ou archéologiques viennent au troisième rang des lieux de culture les plus fréquentés par les Suisses. Avec un taux de fréquentation de 70%, ils suivent de près les musées et les concerts, et se placent juste devant les cinémas, qui ont été fréquentés par environ deux tiers des personnes interrogées.

Fréquentation des monuments et sites historiques ou archéologiques: comparaison avec les autres lieux de culture, en 2014

G4



Source: OFS – Statistique des pratiques culturelles (ELRC)

© OFS 2018

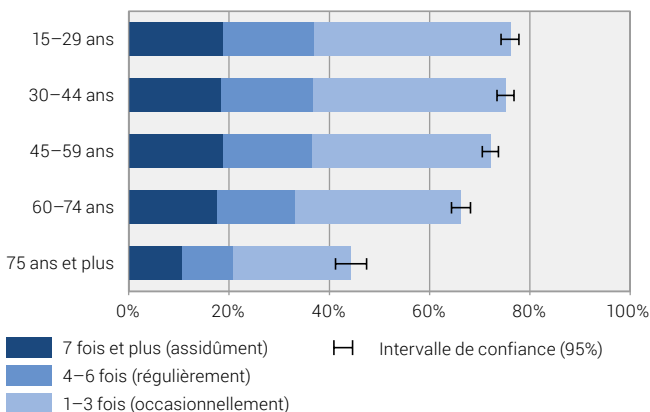
Un profil des visiteurs assez large

Les monuments et les sites historiques ou archéologiques attirent un public non seulement nombreux mais varié. Ils suscitent l'intérêt des hommes autant que des femmes.

On n'observe pas d'écarts significatifs selon l'âge parmi les personnes de 15 à 59 ans (voir le graphique G5). La fréquentation diminue ensuite dans les groupes plus âgés, d'abord légèrement chez les 60–74 ans, puis nettement à partir de 75 ans. Les activités culturelles, surtout lorsqu'elles impliquent un déplacement, diminuent de manière générale avec l'âge. Le phénomène s'observe aussi, par exemple, pour les musées.

Fréquentation des monuments et sites, selon l'âge, en 2014

G5



Source: OFS – Statistique des pratiques culturelles (ELRC)

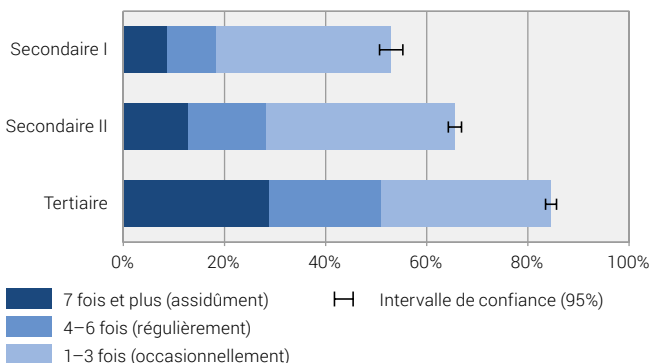
© OFS 2018

Le taux de fréquentation élevé des monuments et des sites historiques ou archéologiques s'explique certainement par leur grand nombre en Suisse et par le fait que beaucoup d'entre eux sont librement accessibles – et par la considération générale dont ils jouissent. Comme pour presque tous les lieux de culture, le taux de fréquentation varie fortement selon le niveau de formation.

Le graphique G6 montre qu'un peu plus de la moitié des personnes formées au degré secondaire I ont visité des monuments ou des sites au cours de l'année précédant l'enquête. Le taux de fréquentation est de plus de 80% chez les personnes formées au degré tertiaire. La fréquence des visites – si l'on considère la proportion de personnes ayant pratiqué cette activité sept fois ou plus au cours de l'année – augmente également avec le niveau de formation.

Fréquentation des monuments et sites, selon le niveau de formation, en 2014

G6



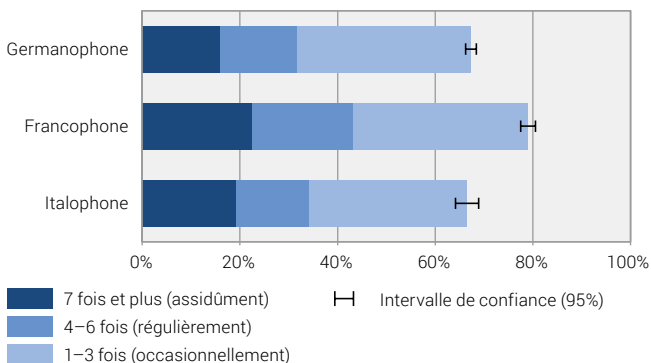
Source: OFS – Statistique des pratiques culturelles (ELRC)

© OFS 2018

Le graphique G7 montre que les Suisses romands visitent nettement plus souvent des monuments ou des sites (79%) que les Suisses alémaniques (67%) et les Suisses italiens (66%). Il existe donc dans ce domaine aussi des spécificités propres aux régions linguistiques.

Fréquentation des monuments et sites, par région linguistique, en 2014

G7



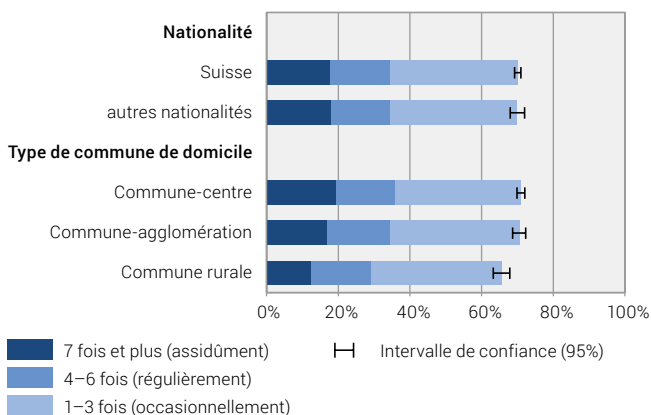
Source: OFS – Statistique des pratiques culturelles (ELRC)

© OFS 2018

À noter enfin que les monuments et les sites attirent autant les Suisses que les étrangers. Ils sont fréquentés dans des proportions très semblables par les citoyens et par les habitants des communes rurales – le taux de fréquentation est à peine moins élevé pour ceux-ci que pour ceux-là (voir graphique G8).

Fréquentation des monuments et sites, selon la nationalité et le type de commune de domicile, en 2014

G8



Source: OFS – Statistique des pratiques culturelles (ELRC)

© OFS 2018

Les monuments et les sites historiques ou archéologiques jouent donc, à plus d'un égard, un rôle important pour l'identité et pour l'intégration sociale en Suisse.

6 Méthodologie

Statistique des monuments

La protection des monuments historiques relève de la compétence des cantons. Il existe donc en principe en Suisse 26 systèmes de protection différents. La présente statistique donne une vue d'ensemble de la situation en Suisse. La difficulté était de rapprocher suffisamment les systèmes cantonaux pour permettre des comparaisons et pour tirer des conclusions au plan national. L'objectif était de recenser tous les monuments du pays, même ceux qui ne sont répertoriés et protégés qu'au niveau communal. Les comparaisons ne sont toutefois possible que dans certaines limites, qui sont signalées dans le texte. Pour plus d'informations, voir la notice méthodologique, qui est accessible sur le portail statistique de l'OFS.

Le questionnaire d'enquête a été élaboré en 2017 en collaboration étroite avec les offices et les spécialistes concernés. L'enquête proprement dite a eu lieu au printemps 2018. Elle porte sur l'année 2016. Il s'agit d'un relevé exhaustif auprès de tous les services cantonaux compétents. Les données communales ont été traitées et livrées par les cantons. Le questionnaire en ligne était subdivisé en trois parties : monuments historiques, archéologie, sites construits. Toutes les données publiées ont été plausibilisées et mises au net par l'OFS. Certaines données sont des extrapolations ou des estimations (voir les notes des tableaux). On trouvera sur page de la statistique des monuments du portail statistique de l'OFS des explications méthodologiques détaillées et toutes les données chiffrées sous forme de tableaux (pages consacrées à la statistique des monuments).

Statistique des pratiques culturelles

Les pratiques culturelles des Suisses sont recensées dans le cadre de l'Enquête thématique sur la langue, la religion et la culture (ELRC). Il s'agit de l'un des cinq relevés thématiques du nouveau système de recensement de la population, réalisé tous les cinq ans, depuis 2014, auprès de la population résidante suisse de 15 ans et plus. Les gens ont été interrogés sur leurs activités culturelles au cours des douze mois précédents. Le relevé a été réalisé en trois langues (DE, FR, IT), par téléphone (CATI), de mars à décembre 2014. Le taux de réponse de l'enquête CATI a été de 46,6% (16 487 personnes).

Précision statistique

Le degré de précision statistique a été calculé pour toutes les données de la statistique des pratiques culturelles, et il en est tenu compte dans la présentation des résultats, aussi bien dans les graphiques (intervalles de confiance) que dans le texte.

7 Bibliographie

Office fédéral de la protection de la population: *Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (inventaire PBC)*. (<https://www.babs.admin.ch/fr/aufgabenbabs/kgs/inventar.html>).

Office fédéral de la culture, *Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)*. (<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/patrimoine-culturel/patrimoine-culturel-et-monuments-historiques/isos---inventaire-federal-des-sites-construits-dimportance-natio.html>).

Office fédéral de la culture: *Restaurer, conserver, présenter. Patrimoine bâti et archéologique en Suisse. Aides financières 2012–2015* (<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/patrimoine-culturel/patrimoine-culturel-et-monuments-historiques/bases/publications.html>).

Office fédéral de la statistique, *Pratiques culturelles et de loisirs en Suisse. Premier résultats de l'enquête 2014*, OFS, Neuchâtel, 2016. (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/kultur-medien-informationsgesellschaft-sport/kultur/kulturverhalten.asset-detail.349945.html>)

Commission fédérale des monuments historiques (CFMH), *Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse*, 2007. (<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-12563.html>).

Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée) RS 0.440.5 (en vigueur depuis 1996). (<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19920006/index.html>).

European Commission/Eurostat, *ESSnet-Culture. European Statistical System Network on Culture. Final Report*, 2012. (https://ec.europa.eu/eurostat/cros/content/essnet-culture-final-report_en).

ICOMOS, Conseil international des monuments et des sites en ligne (portail) (<https://www.icomos.org/fr/>)

Patrimoine 2018 Portail internet présentant les projets et activités de l'association. (<https://www.patrimoine2018.ch/>)

UNESCO Centre du patrimoine mondial. en ligne (portail) (<http://whc.unesco.org/fr/>)

Commandes d'imprimés

Tél. 058 463 60 60

Fax 058 463 60 61

order@bfs.admin.ch

Prix

Gratuit

Téléchargement

www.statistique.ch (gratuit)

Numéro OFS

1857-1600

La statistique www.la-statistique-compte.ch
compte pour vous.